**L’opposant et l’opposition**

Hilaire **AKEREKORO**,

*Maître de conférences*

*Agrégé de droit public (CAMES).*

*Directeur du CeDEP.*

*FADESP-UAC (Bénin).*

**Tous droits réservés, 2018.**

* **Qu’est-ce que l’opposition ?**

L’opposition désigne des hommes ou des groupes d’hommes politiques en désaccord avec le Gouvernement sur la gestion d’un Etat donné. Sa vocation est d’accéder au pouvoir et de gérer le pouvoir par des moyens pacifiques et démocratiques.

Elle ne doit pas utiliser la violence, même si l’actualité politique en Afrique comme ailleurs donne de constater le contraire.

Elle se distingue d’un parti politique ordinaire, d’un club, d’un clan, d’un groupe de pression.

Elle peut utiliser la communication politique pour atteindre ses objectifs et ses cibles.

Dans de nombreux Etats aujourd’hui, y compris au Bénin, il existe une **loi qui définit son statut.**

**Au Bénin, il s’agit de la Loi du 14 octobre 2002. Elle possède des droits et des devoirs.**

Elle peut être dirigée par un Chef qu’on nomme le **Chef de l’opposition** et lorsqu’ils sont nombreux, les chefs de l’opposition choisissent un **porte-parole**. Ce dernier s’exprime en son nom et le représente auprès du Gouvernement et lors des cérémonies officielles.

Au Bénin, des partis politiques qui se disent de l’opposition ne se conforment pas toujours à la loi en vigueur.

**Encadré n° 1** : Un exemple de parti d’opposition sous le Président Patrice A. G. TALON au Bénin.

|  |
| --- |
| **« NOUS SOMMES UNE OPPOSITION PURE, NETTE ET CLAIRE », DECLARE CANDIDE AZANNAÏ**  « Le parti Restaurer l’espoir se démarque de la tragi-comédie politique qui se déroule actuellement, et prend l’engagement d’une opposition pure et nette », a clarifié son président, Candide Azannaï, ancien ministre démissionnaire du gouvernement de Patrice Talon.  Il entend mener une « opposition virile » pour l’intérêt général, parce qu’il est à l’écoute du « peuple meurtri ». « Seuls, nous avancerons et nous devons nous appuyer sur les plus braves parmi nous, et au sein de la population. Et nous avons les capacités de cette opposition, les capacités intellectuelles, les ressources, les réseaux, l’expérience et l’ancienneté », a martelé le président de Restaurer l’espoir.  Candide Azannaï a présenté le diagnostic issu des travaux du congrès de Cotonou qui concluait au dérèglement du Bénin à l’ère de la Rupture, visiblement préjudiciable aux populations. Mais plus préoccupant, selon lui, c’est que ce dérèglement brutal affecte les générations futures. Raison pour laquelle, l’orateur préconise des médications idoines pouvant permettre de mieux secourir les populations « plaintives sous les dégâts qu’exerce sur elles le Bénin déréglé par les incohérences du Bénin dit révélé ».  Ces assises placées sous le thème « Mieux s’organiser pour mieux défendre les populations », sont dédiées à la définition d’une thérapie politique en vue de permettre au parti d’assumer sans complaisance, sa vocation de positionnement au sein des larges masses laborieuses de nos villes et de nos campagnes, et sa vocation d’instrument au service de nos populations, a-t-on défini.  Pour Candide Azannaï, ce dérèglement a atteint l’âme spirituelle de la nation, les bases de notre tradition morale, menace les fondements institutionnels de la République, les secteurs vitaux de l’économie, déstabilise la sécurité financière du pays, violente la gestion des solidarités et hypothèque l’essence même de notre expérience démocratique.  « C’est un acte criminel d’épargner la pauvreté et de meurtrir le pauvre, confondre la pauvreté aux pauvres. Il n’est pas humain de renforcer la pauvreté et de la fortifier par des suppressions massives et revanchardes d’emplois, de déclencher dans le même temps des sévices injustifiés contre les pauvres, les marginalisés, les jeunes et les vulnérables », a fustigé l’ancien ministre de la défense.  Il a aussi dénoncé le désir effréné de la personnalisation des institutions et le projet de privatisation censitaire du système partisan, qui pourront, selon ses termes, plonger le Bénin dans une dictature d’une autre époque.  Au terme de ce conseil national ordinaire, un nouveau bureau exécutif national du parti, passé de 27 à 17 membres a été élu, avec à sa tête son président, Candide Azannaï, le secrétaire général du parti, l’He Guy Dossou Mitokpè, de même que les cellules de bases étoffées. |

**Source** :[**http://www.agencebeninpresse.info/web/depeche/5/nous-sommes-une-opposition-pure-nette-et-claire-declare-candide-azannai**](http://www.actubenin.com), consulté le 03 février 2018.

* **Qui peut être opposant ?**

Peut être opposant toutes les personnes qui remplissent les conditions fixées par la loi sur le statut de l’opposition. Ce qui le distingue, c’est que l’opposant n’est pas dans l’ombre. Il doit être visible.

* **Le travail de l’opposant**

Le travail de l’opposant est pluriel.

D’abord, l’opposant se constitue une base et un cadre de réflexion qui lui permettent de contribuer à l’évolution de la société.

Ensuite, il travaille à jouer le rôle de l’opposition sur le champ politique. Il ne peut le faire s’il n’étudie pas correctement les actions du Gouvernement, ne suit pas lui-même l’actualité politique nationale et internationale.

Par ailleurs, sans verser dans la démagogie et la politique de la chaise vide, l’opposant est attentif aux besoins des populations, car ce sont précisément leurs aspirations profondes qu’il est appelé à défendre auprès des gouvernants en leur offrant lui-même un choix politique qui puisse les inciter à agir dans le bon sens lors des élections.

Enfin, en période électorale, l’opposant travail à vulgariser sa politique et à l’expliquer aux électeurs sans les inciter à la haine tribale et religieuse, mais plutôt au civisme, au patriotisme et à la loyauté nécessaires pour que vive la société démocratique dans un sens apaisé et en vue du développement. Il en est ainsi parce que le développement ne peut avoir lieu dans un contexte de crises politiques aigües, de guerres fratricides et de haine. En témoigne actuellement le cas de la Syrie en Asie. Donc, par ce biais, l’opposant peut contribuer à asseoir une culture de la paix et du développement.

* **Les avantages d’être opposant**

Ce sont, d’abord, des avantages d’ordre juridique, notamment les droits légaux reconnus aux opposants.

Ce sont ensuite des avantages matériels, notamment ceux du Chef de l’opposition.

Ce sont enfin des avantages en termes de visibilité nationale et internationale.

* **Les menaces et les difficultés rencontrées par l’opposant**

Elles sont de plusieurs ordres.

D’une part, l’opposant est vu comme un ennemi et non comme un compétiteur politique. L’opposant est persécuté en politique comme dans la vie courante lorsqu’il doit avoir accès aux biens collectifs, parce que le pouvoir en place le diabolise.

D’autre part, il existe des difficultés liées aux moyens matériels, financiers, humains et même juridiques. L’opposition en général, l’opposant en particulier dispose de peu de moyens matériels et financiers. Même s’il bénéficie de l’aide financière, cette aide ne doit pas dépasser un certain seuil.

Il s’agit précisément de se méfier du pouvoir de l’argent dans la politique. Cela ne veut pas dire que l’opposant ne doit pas du tout disposer d’une certaine marge de manœuvres financières dans la mesure où il en besoin, notamment pour financer ses campagnes de sensibilisation et ses tournées politiques, voire ses campagnes électorales. Mais, trop d’argent peut tuer la politique.

Par ailleurs, les difficultés de l’opposition parlementaire constituent un type particulier dans la mesure où elles sont à considérer en rapport avec le fonctionnement de l’Assemblée Nationale.

**Encadré n° 2**: Vie des groupes parlementaires à l’Assemblée Nationale du Bénin.

|  |
| --- |
| **ASSEMBLEE NATIONALE : GUY DOSSOU MITOKPE DEMISSIONNE DU GROUPE PARLEMENTAIRE ‘’UNION FAIT LA NATION’’**  Se réclamant de l’opposition parlementaire qui a voté contre le projet de révision, il déclare ne pas être signataire de la création du BMP, alors que la quasi-totalité des membres de l’ ‘’Union fait la nation’’ y sont membres. Le 3 juin 2017, a-t-il rappelé, le parti ‘’Restaurer l’espoir’’ annonçait sa suspension de toute relation avec l’actuel régime, alors que le groupe parlementaire ‘’Union fait la nation’’, lors d’un séminaire en août dernier, a officiellement annoncé son soutien aux actions du gouvernement. De même, le 7 Octobre 2017, le parti ‘’Restaurer l’espoir’’, lors de son conseil national a annoncé son opposition aux actions du régime avec les conclusions de deux commissions qu’il avait mis sur pieds pour évaluer les actions du régime depuis son installation. Soucieux d’être cohérent avec les décisions de son parti, le député a donc décidé de quitter le groupe parlementaire ‘’Union fait la nation’’.  Par F. Aubin AHEHEHINNOU |

**Source** : [**https://www.24haubenin.info/?Guy-Dossou-Mitokpe-demissionne-du-groupe-parlementaire-Union-fait-la-nation-On**](https://www.24haubenin.info/?Guy-Dossou-Mitokpe-demissionne-du-groupe-parlementaire-Union-fait-la-nation-On)**, consulté le 03 février 2018.**